

# A.M.R.A. 65

ASSOCIATION DES MAGNETISEURS ET RADIESTHESISTES DES HAUTES PYRENEES

(Association Loi 1901)

## REGLEMENT INTERIEUR

**ARTICLE 1** : L'A.M.R.A. 65 est une association qui accueille librement toute personne intéressée par le magnétisme et la radiesthésie.

Une personne non adhérente bénéficie d'une réunion d'observation gratuite.

La présence d'une personne non adhérente à une conférence devra s'acquitter de la somme votée en AG chaque année.

La cotisation annuelle est de 32 € par personne ou 50 € par couple révisable tous les ans.

**ARTICLE 2** : Une feuille de présence circulera à chaque séance.

**ARTICLE 3** : Les membres du bureau et membres d'honneur sont exonérés de la cotisation annuelle.

**ARTICLE 4** : L'A.M.R.A. 65 est une association où l'on suit des conférences.

Il n'y a pas de professeurs, c'est un lieu d'échanges où chacun peut faire partager ses connaissances. Le respect et la tolérance au niveau de la sensibilité de chacun sont souhaités. On pensera aussi à respecter la parole de chaque intervenant en attendant qu'il ait fini de s'exprimer avant de s'exprimer soi-même. Il est également demandé aux personnes voulant se faire magnétiser de prendre rendez-vous avec la personne de son choix et de le faire en dehors de l'association.

L'adhésion à l'A.M.R.A. 65 entraîne l'acceptation de ce règlement intérieur.

Assemblée générale du 16 septembre 2017.